

pêche à ces hommes, ils tireraient peut-être de \$100 à \$200 de leur saison de pêche du homard. A l'heure actuelle, ils espèrent pouvoir acquitter les frais jusqu'au 20 mai; voilà tout. On me dit que le prix est monté de 5c. durant les trois ou quatre derniers jours de la saison, juste au moment où l'on racontait au ministre que le prix tomberait si l'on permettait aux hommes de pêcher. Je prétends qu'on n'a pas traité ces pêcheurs avec justice. Je sais que le ministre a examiné la chose avec soin et que des pêcheurs de la partie orientale de la province lui ont demandé de ne pas prolonger la saison. Mais je prétends que les pêcheurs de la partie occidentale avaient droit à leur campagne de pêche; qu'ils ne demandaient aucune faveur particulière. En leur nom, je proteste énergiquement contre la façon dont on a réglé la question. On a parlé de la conservation des pêcheries de homard; on a dit que nous perdriens tout notre homard si l'on permettait à ces gens de pêcher. Comme je le disais au ministre l'autre soir, j'ai, à mon bureau, une coupure de journal indiquant qu'en 1895, on prédisait qu'il n'y aurait plus de homard autour de l'île du Cap-Sable. Cependant, on en a toujours pêché depuis. Le produit de cette pêche a subi des hauts et des bas, mais les théories sur l'épuisement de ces pêcheries ne reposaient pas sur la réalité des faits. On devrait permettre à ces gens de gagner leur vie et adoucir la rigueur des règlements en leur faveur. De nouveau, je proteste avec toute l'énergie dont je suis capable contre la façon dont on a traité ces gens. Le ministère a laissé à tous les autres pêcheurs leur saison entière; mais on a abrégé celle des pêcheurs dont je parle, simplement parce qu'on leur avait accordé une saison spéciale de pêche en décembre.

L'hon. ALFRED DURANLEAU (ministre intérimaire des Pêcheries): Je regrette l'absence de l'honorable représentant d'Antigonish-Guysborough, car j'aurais pu lui demander de répondre à mon honorable ami. Ce dernier sait bien que tous les députés des parties septentrionale et orientale de la province s'opposent énergiquement à la prolongation de la saison du 15 mai à la fin du mois. Comme il vient de le dire, la saison ordinaire de la pêche au homard, dans l'ouest de la province, va du 1er mars au 31 mai. L'automne dernier, comme on nous avait demandé une saison de pêche d'automne, nous avons décidé de l'autoriser, du 1er décembre au 15 janvier, et, pour contre-balancer, de fermer la pêche, ce printemps, le 15 mai au lieu du 31. Malheureusement, comme l'a noté mon honorable collègue, il y a eu de telles tempêtes au mois de mars, qu'on n'a fait qu'une pêche médiocre. Les prises d'avril ont été assez bon-

[L'hon. M. Ralston.]

nes. Des régions de pêche de l'est et du nord de la province, nous sont venues des requêtes nous demandant de ne pas prolonger la saison du 15 mai à la fin du mois. Selon notre statistique, la pêche a été aussi bonne, cette année, sinon meilleure que les années précédentes.

L'hon. M. RALSTON: Je sais que le ministre veut être juste: il reconnaîtra donc que la pêche n'a été bonne que si l'on tient compte du poisson pris durant la saison spéciale. Durant la saison régulière, la pêche n'a produit à peu près que la moitié de la quantité prise en temps normal.

L'hon. M. DURANLEAU: Parfaitement. Mais on a pris du poisson en décembre et janvier et il existait plusieurs raisons militant contre une trop longue prolongation de la saison. Nous devons tenir compte de deux points à ce sujet. Le premier est l'effet qu'aurait la prolongation de la saison sur l'avenir des pêcheries. Mon honorable ami sait fort bien que nous devons protéger les pêcheries et c'est pourquoi, quand l'on prolonge la campagne d'hiver en décembre et janvier, on ne peut prolonger aussi celle du printemps. On me dit qu'en 1921, on a prolongé la saison dans l'ouest de la Nouvelle-Ecosse: il en est résulté un tel épuisement des pêcheries qu'elles ne sont revenues à la normale qu'en 1925. Voilà quels sont les faits.

Il faut aussi tenir compte de l'effet que la prolongation aurait sur les autres régions. Celle de l'ouest envoie tous ses homards de neuf pouces de longueur ou davantage aux Etats-Unis. Le commerce du homard vif est le plus rémunérateur de cette industrie à tous les points du littoral où l'on s'y livre. Dans le sud-est de la Nouvelle-Ecosse, la saison s'est ouverte, cette année, le 16; dans tout le golfe du Saint-Laurent et le détroit de Canso, jusqu'à et y compris la plus grande partie du comté de Richmond, la saison s'est ouverte une semaine plus tard. Chacune de ces régions expédie de vastes quantités de homards vifs à Boston, comme ne l'ignore pas mon honorable ami. La situation du marché y est si mauvaise que, s'il y arrive de grands approvisionnements, les prix peuvent tomber si bas que les pêcheurs ne gagneront plus rien. On nous a demandé, il y a quelque temps, de prolonger la saison jusqu'au 31 mai, mais en même temps des commerçants de Boston et des sections est et nord des pêcheries nous ont dit que les prix tomberaient à Boston si cette extension était accordée. En mars, lorsque la section ouest de la Nouvelle-Ecosse était la seule à expédier et que les prises étaient faibles, les prix à Boston étaient de \$40 à \$50 la caisse. La semaine dernière, lorsque mon honorable ami est venu